



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

N°14

Du Mercredi 28 Novembre 2018

Toulouse



Gropament d'Interès Public entre :



## Ordre du jour

<b>1. Délibération AG181128.01 : Adoption du PV de l'Assemblée générale n°13 du 11 octobre 2018 ;</b>	<b>3</b>
➤ Annexe de la délibération N°AG181128.01	4
<b>2. Délibération AG181128.02 : Adoption d'une aide aux opérateurs (4<sup>ème</sup> volet) ;</b>	<b>10</b>
➤ Annexe à la délibération N°AG181128.02	11
<b>3. Délibération AG181128.03 : Adoption du plan d'action du Groupement ;</b>	<b>12</b>
➤ Annexe à la délibération N°AG181128.03	14
<b>4. Délibération AG181128.04 : attribution d'un soutien aux candidats au Diplôme de Compétence en Langue occitane, session du 30 mai 2018 ;</b>	<b>15</b>
➤ Annexe à la délibération AG181128.04	16
<b>5. Délibération AG181128.05 : attribution des bourses « enshar » (étudiants) au titre de l'année scolaire 2018/2019 – 2<sup>ème</sup> session</b>	<b>17</b>
➤ Annexe à la délibération AG181128.05	18
<b>6. Délibération AG181128.06 : adoption du budget initial 2019 du Groupement ;</b>	<b>19</b>
➤ Annexe à la délibération AG181128.06	20
<b>7. Points d'informations :</b>	<b>21</b>
➤ Échanges avec les représentants du ministère de l'Éducation nationale sur le rejet de la demande de soutien du Groupement auprès de la DGESCO / suites à donner ; Demande de rendez-vous au ministère de l'Éducation nationale. Présentation des impacts de la réforme des Lycées ;	21
➤ Point sur le projet de partenariat avec l'ONISEP ;	21
➤ Formation linguistique des titulaires déployée dans l'académie de Toulouse ;	21
➤ Point sur le projet de mise en place des bourses Enshar professeur en Occitanie ;	21
➤ Point sur le lancement du marché plan de communication de l'OPLo remis dans le cadre du marché n°M18.07 ;	21
➤ Point sur l'ouverture du nouveau site internet de l'OPLo ;	21
➤ Point sur le dossier des forfaits scolaires et l'expérimentation avec la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.	21

**Délibération AG181128.01** : Adoption du PV de l'Assemblée générale n°13 du 11 octobre 2018 ;

Mesdames, Messieurs,

Lors de la précédente Assemblée générale du Groupement, un procès-verbal de séance a été établi et il convient de le soumettre à votre appréciation.

**En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :**

**ARTICLE UNIQUE** : le procès-verbal de séance de l'Assemblée générale du 11 Octobre 2018, ci-annexé, est approuvé.



**Charline CLAVEAU-ABBADIE**

Présidente du conseil d'administration

# Annexe de la délibération N°AG181128.01

## PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE N° 13

du 11 octobre 2018

### Lieu :

Rectorat de Toulouse (Salle Olympe de Gouges)

75 Rue Saint-Roch

31400 Toulouse

### Membres de l'Assemblée générale présents (voix délibératives)

Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE, Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine, Présidente du Groupement,

M. Patric ROUX, Conseiller Régional d'Occitanie, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Groupement,

Mme Mumine OZSOY, Conseillère Régionale de Nouvelle-Aquitaine, Membre,

M. Marc OXIBAR, Conseiller Régional de Nouvelle-Aquitaine, Membre.

### Autres personnalités présentes :

M. Estève CROS, Directeur du Groupement,

M. Jérémie OBISPO, Chef de mission langues et cultures régionales, Région Nouvelle-Aquitaine,

Mme Pauline LARRIEU, Chargée de mission du Groupement,

Mme Sarah BEJAOU, Assistante-gestionnaire du Groupement,

M. Henry GAY, Conseiller livre et lecture - DRAC Occitanie,

M. Olivier CURNELLE, secrétaire général adjoint de l'académie de Toulouse.

### Pouvoir reçu de :

Mme Dominique SALOMON, en faveur de M. Patric ROUX,

M. Laurent ROTURIER, en faveur de Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE,

Mme Anne BISAGNI-FAURE, en faveur de Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE.

Mme CLAVEAU-ABBADIE, Présidente du Conseil d'administration, ouvre la séance et constate que le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut délibérer valablement, conformément à l'article 11.3 de la convention constitutive du Groupement.

La Présidente procède ensuite à l'examen des délibérations.

1. **[Délibération AG181011.01]** Adoption des Procès-Verbaux des Assemblées générales n°11 et n°12 du 11 avril et du 13 juillet 2018 ;

*La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (7 votes).*

2. **[Délibération AG181011.02]** Modification du dispositif des bourses Ensenhar pour les étudiants (ouverture du dispositif aux étudiants de l'ESPE d'Aquitaine) ;

Le Directeur indique que les modifications portent sur l'intégration de la nouvelle formation de l'ESPE Aquitaine dans le dispositif Ensenhar.

La Présidente questionne sur l'avancement des attributions des bourses Ensenhar.

Le Directeur répond que 12 bourses dont 2 professeurs ont été attribuées lors de l'Assemblée générale du 13 juillet 2018 et qu'une seconde session est en cours.

M. Patric ROUX signale qu'il lui paraît important que M. Philippe VIALARD chargé de mission Région Occitanie, puisse participer aux jurys.

Le Directeur prend en compte la demande de M. Patric ROUX.

*La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (7 votes).*

3. **[Délibération AG181011.03]** Adoption d'une aide aux opérateurs (3<sup>ème</sup> volet) ;

La Présidente indique que l'objectif du Groupement est d'augmenter le nombre de locuteurs actifs. À ce titre, elle précise que l'Office devrait ouvrir un chantier de réflexion sur la structuration des cours pour adultes afin de s'assurer que tout est mis en œuvre pour assurer la progression des bénéficiaires de ces formations soutenues par l'office.

Mme Pauline LARRIEU évoque la demande du Jornalet. Il est indiqué que le soutien de la presse écrite n'entre pas dans le champ de compétence de l'Office, tout comme c'était le cas auparavant pour les Régions.

La Présidente rappelle la récente crise concernant la presse écrite et plus particulièrement la mise en liquidation de Vistedit, éditrice du périodique La Setmana. Elle indique que l'Office a eu à gérer un débat sur le journal La Setmana alors que ce dernier n'a jamais été subventionné ni par l'Office ni par les Régions.

Elle précise que seules les revues pour enfants Plumalhon et Papagai, éditées par Vistedit ont reçu des subventions de la part de l'Office. Elle indique également qu'un accompagnement particulier avait été financé par les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine, mais que les recommandations n'ont pas été suivies par Vistedit. Elle met en avant la reprise de l'accompagnement par Mme Pauline LARRIEU auprès de la structure et indique regretter que les mains tendues n'aient pas une nouvelle fois été saisies par la structure.

M. Jérémie OBISPO ajoute que lorsque la structure a signalé être en difficulté, les élus et techniciens ont une nouvelle fois essayé de trouver des solutions afin de faire perdurer l'activité, là aussi sans suite (achats d'espaces publicitaires, dispositif régional d'aide aux entreprises en difficulté...).

Mme Mumine OZSOY approuve le fait de ne pas subventionner la presse, qu'elle soit occitane, française ou autre car elles doivent garder leur indépendance éditoriale.

M. Marc OXIBAR entend les propos de la Présidente et de Mme Mumine OZSOY mais il expose le cas du soutien porté au journal Sud-Ouest (aide de la Région Nouvelle-Aquitaine sous la forme d'un prêt remboursable). Il explique également avoir été destinataire le 11 septembre d'une lettre d'un collectif d'éditeur.

La Présidente rappelle que le Groupement ne finance pas l'édition (qui reste compétence de l'État et des Régions).

Elle précise que la seule structure financée est le réseau CANOPÉ, car il s'agit d'édition pédagogique qui s'intègre au cadre fixé avec le ministère de l'Éducation nationale dans la convention cadre du 26 janvier 2017.

M. Marc OXIBAR approuve ce point de vue. Il questionne l'annonce de l'appel à projet relatif à la presse occitane.

La Présidente indique que le Groupement a pris toute la mesure de la disparition d'un média d'expression occitane et que l'appel à projet avait été une piste de travail évoquée, mais qui n'a pas donné de réponse satisfaisante. Elle

confirme qu'il n'y aura donc pas d'appel à projet. Il apparaît par ailleurs que le cœur du sujet n'est pas d'avoir une presse occitane mais bien un nombre de lecteurs suffisant pour cette presse, ce qui n'était visiblement plus le cas pour La Setmana. Elle pense qu'il faut reprendre le problème à la source et agir plus généralement en faveur de la socialisation de la langue.

M. Patric ROUX ajoute qu'il a fait partie des derniers abonnés de La Setmana et que la question sur le nombre d'abonné s'était posée lors des ateliers de concertation de l'Office, mais également auprès des parents d'élèves en Calandreta pour Plumalhon et Papagai.

M. Marc OXIBAR estime que les interrogations sont légitimes et pense que le positionnement de l'Office a simplement mal été interprété. Il se questionne également sur la façon de clore cette polémique.

La Présidente annonce qu'une conférence de presse est organisée pour la restitution du plan d'action de l'Office et qu'une clarification sera faite à ce moment-là.

M. Marc OXIBAR estime qu'avant la création de l'Office il y avait une grosse dynamique associative et une multitude d'initiatives. Il pense qu'il y a un réel problème de visibilité liée à ces initiatives. Il comprend les difficultés rencontrées et estime que les financements des structures ne doivent pas répondre à une simple logique de guichet comme ça pu être le cas dans le passé. Il espère que les opérateurs en prendront conscience et reconnaît en cela le courage de la Présidente.

La Présidente partage l'avis de M. Marc OXIBAR concernant le manque de visibilité des activités des associations et explique que c'était l'une des raisons pour laquelle l'élaboration du plan d'action a été initiée. Elle met en avant le très bon travail d'un certain nombre d'associations mais fait part du manque de moyens de l'Office à financer les opérations à hauteur de ce très bon travail. Elle ajoute que l'objectif du plan d'action est d'être très clair sur les champs d'intervention de l'office.

M. Marc OXIBAR évoque le cas du collège Lasseube avec son projet de spectacle bilingue français-occitan et pense que le non subventionnement, par l'Office, du fait que cela relevait du champ culturel et plus lié de surcroît à la compétence départementale, a pu créer de la frustration.

La Présidente pense qu'un travail politique doit être mené pour une contractualisation avec les Conseils départementaux en particulier sur ces questions. Elle comprend également qu'il est encore difficile pour le moment pour les opérateurs de bien appréhender le champ d'intervention de l'Office.

M. Marc OXIBAR craint que la dynamique associative soit arrivée au bout d'un certain cycle car il y avait beaucoup d'espoir. Il estime que la reconstruction est un travail collaboratif et que les personnes sur le terrain sont nécessaires.

La Présidente pense que le secteur associatif est à un tournant, et que même si de manière générale en France l'engagement associatif connaît un essoufflement, il y a néanmoins pour le secteur occitan matière à espérer, avec une nouvelle génération qui s'engage.

M. Patric ROUX estime que c'est un mauvais moment pour l'Office car il est en train de se construire au moment où il y a un remaniement générationnel, ce qui entraîne une modification stratégique de fond. Il admet que la séparation entre la politique linguistique et culturelle ne facilite pas les choses.

M. Patric ROUX demande quel est l'avancement administratif du dossier du CFPO Midi-Pyrénées. Il indique que l'opérateur est en liquidation et que l'Office est en attente d'un document officiel afin d'annuler la subvention votée lors de l'Assemblée générale du 11 avril 2018.

*La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (7 votes).*

4. **[Délibération AG181011.04]** Point sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur en vertu de la décision n°AG180411.05.

*La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (7 votes).*

5. Point sur la mise en œuvre du plan d'action du Groupement.

Mme Pauline LARRIEU rappelle la démarche lancée par l'Office.

6. Point sur le chantier de formation initiale des professeurs des écoles en Nouvelle-Aquitaine ;

Le sujet a déjà été abordé lors de précédents échanges durant le Conseil d'administration.

## 7. Point sur le calibrage des postes au concours du second degré ;

Le Directeur fait référence à l'annonce du Ministre de supprimer des postes dans le 2<sup>nd</sup> degré. Il explique que le Chef de Bureau des concours enseignants du second degré de lettres, langues et du tertiaire de la Direction générale des ressources humaines en charge du calibrage des postes aux concours, est intéressé par des informations remontant du terrain et que l'Office est en relation avec lui sur cette question.

La Présidente indique que sur le calibrage des postes, le ministère de l'Éducation nationale tient compte de la valence du CAPES occitan. Cependant il apparaîtrait que la DGRH calcule le nombre de postes au concours principalement sur la base des départs à la retraite, et il pourrait donc y avoir un décalage dans le compte des besoins. Elle interroge M. Olivier CURNELLE sur les possibilités de faire rentrer plus de professeurs dans les académies.

M. Olivier CURNELLE fait état des possibilités via les postes spécifiques académiques (SPEA) et les postes spécifiques nationaux (SPEN) qui est un dispositif national.

M. Marc OXIBAR propose d'organiser une action groupée co-portée par les offices ensemble afin de faciliter les transferts de professeur qui sera bénéfique pour toutes les langues régionales.

La Présidente indique trouver l'idée intéressante mais regrette les difficultés des actions de masse, proposées régulièrement au sein du groupe dédié aux langues régionales de l'Association des Régions de France, mais qui souvent sont abandonnées car les offices n'ont pas les mêmes objectifs. Par ailleurs, les moyens et statuts attribués aux langues régionales sont très variables et limitent davantage les actions collectives, les uns et les autres ayant peur de perdre certains avantages.

M. Olivier CURNELLE met en garde sur la notion de rééquilibrage des académies. Les SPEN sont déduits des mouvements interacadémiques et c'est la DGRH qui le pilote.

La Présidente expose le cas où les bénéficiaires de bourses Ensenhar, formés et habilités en occitan n'ont pas eu de poste car tous les postes ne sont pas fléchés. Il convient d'être vigilant sur la question. Cela pourrait être un moyen de rebondir sur la réforme du lycée.

Le Directeur fait part de la formation en occitan proposée à Toulouse aux étudiants scientifiques (licence 3 pluridisciplinaire professorat des écoles (PPE) étant donné que l'université Paul Sabatier a été soutenue par l'Office pour former ces étudiants. Il indique qu'il serait utile que le ministère mette à l'étude l'ouverture d'un CAPES bivalent occitan – biologie par exemple, ou mathématiques (épreuve de spécialité dans la future réforme du lycée) comme il y existe le CAPES breton-mathématiques.

La Présidente propose de faire une demande en ce sens.

## 8. Point sur la réforme du Lycée ;

Le sujet a déjà été abordé lors des précédents échanges en Conseil d'administration.

**9. Point sur le soutien de l'Office au Diplôme de Compétence en langue (DCL);**

Le Directeur fait part des travaux relatifs à l'élaboration d'une convention avec le Centre national du DCL (Université d'Aix-Marseille). Il exprime des difficultés à obtenir un retour sur la question de l'académie de Limoges. Il précise qu'à titre transitoire, il peut être proposé de soutenir directement les candidats qui ont prévu de le passer sous réserve de visées professionnelles : proposition de prise en charge à 80% par l'OPLo.

M. Patric ROUX demande s'il y aura un problème de ressource avec la disparition du CFPO de Midi-Pyrénées.

M. Estève CROS indique que le DCL est géré par l'Éducation nationale et qu'il ne devrait pas y avoir d'incidence.

**10. Point sur la mise en œuvre de la feuille de route sur le conventionnement État-Régions sur l'enseignement de l'occitan : conventions particulières / communication ;**

Le Directeur fait état de l'avancé des conventions :

- Académie de Bordeaux : signée en décembre 2017
- Académie de Limoges : signée en février 2018
- Académie de Poitiers : en suspens car il s'agit d'abord d'identifier une demande.
- Académie de Toulouse et Montpellier : travail en cours sur les objectifs, ces conventions étant pensées en « miroir » dans la perspective de la future grande Académie Occitanie

La Présidente indique qu'au-delà de l'avancement des conventions académiques, la « fusion » des nouvelles académies doit être abordée, car elle aura des conséquences sur les instances de pilotage.

M. Olivier CURNELLE précise qu'il ne s'agit pas d'une fusion de deux académies mais bien de la création d'une nouvelle académie. Il y aura donc d'ici Janvier 2020 une nouvelle carte académique avec un recteur et une académie. Les services auront jusqu'en 2022 pour se construire et fusionner.

**11. Point sur le projet de partenariat avec l'ONISEP ;**

Le Directeur indique qu'une première proposition avait été faite en 2017 et que pour des raisons financières la version numérique avait été privilégiée. Il ajoute que ce sujet sera désormais traité par l'antenne de Bordeaux de l'Office.

La Présidente se questionne sur la participation financière de l'ONISEP pour ce projet car l'organisme fait partie de l'Éducation nationale.

M. Olivier CURNELLE répond que l'ONISEP est en cours de transfert aux Régions.

Mme Charline CLAVEAU ABBADIE pense qu'il serait judicieux de revoir la participation des Régions. L'idéal serait d'avoir un support papier qui serait édité par l'Office et diffusé par l'ONISEP.

M. Patric ROUX indique que les Centre Régionaux des Enseignants d'Occitan (CREO) doivent faire partie du projet. Il est répondu que cela est déjà le cas.

Le Directeur interroge M. Olivier CURNELLE sur la date de modification des textes de la réforme du lycée suite aux annonces récentes du ministre relatives aux langues et cultures de l'Antiquité.

M. Olivier CURNELLE indique ne pas connaître la date de publication des futurs textes

Autres points :

M. Marc OXIBAR interroge la Présidente sur son souhait de rencontrer le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes tel qu'évoqué lors de l'Assemblée générale du 13 juillet 2018.

La Présidente indique que la rencontre n'a pas encore eu lieu et propose à M. Marc OXIBAR de l'accompagner lors de cette rencontre. Elle pense qu'il serait intéressant de lui expliquer plus précisément l'enjeu et le rôle des langues régionales, un sujet qu'il a cité à de nombreuses reprises.

La Présidente propose une rencontre technique et non pas politique dans un premier temps.

M. Marc OXIBAR pense qu'au-delà de la politique une discussion au sujet des langues régionales peut s'organiser et propose son soutien.

La Présidente estime qu'il faut agir de manière trans-partisane sur la question des langues régionales et que toute aide supplémentaire aux opérateurs serait bénéfique.

M. Henry GAY fait référence à M. François DUVAL, Directeur de la culture pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ancien conseiller de la DRAC Languedoc-Roussillon.

M. Patric ROUX souhaite ajouter que le travail de conventionnement avec le Rectorat de Toulouse est en phase critique avec les départements du Gers, des Hautes-Pyrénées et de la Haute-Garonne (métropole incluse) car les objectifs territoriaux pour le moment affichés contribueraient à ralentir les projets d'ouverture de nouvelles sections bilingues dans ces départements, ce qui constitue une position intenable.

M. Olivier CURNELLE propose de retravailler sur la question.

La Présidente explique qu'il serait finalement plus judicieux de faire porter les objectifs chiffrés des conventions sur l'augmentation du nombre d'enseignants plutôt que sur les seuls effectifs.

M. Olivier CURNELLE met en avant les bénéfices d'harmonisation qu'apporte la méthode de travail avec les DSDEN.

M. Patric ROUX indique sa satisfaction pour cette collaboration avec le Rectorat et souhaite que le Directeur de l'Office vienne présenter la démarche en commission éducation à la Région Occitanie.

M. Olivier CURNELLE propose de le mettre également à l'ordre du jour du Conseil Académique de l'Éducation nationale.

La Présidente remercie et clôture la séance.

## Délibération AG181128.02 : Adoption d'une aide aux opérateurs (4<sup>ème</sup> volet) ;

**Mesdames, Messieurs,**

L'Office public de la langue occitane a pour mission de structurer et de développer les actions liées à la transmission et à l'usage ou la socialisation de la langue occitane, notamment celles portées par les opérateurs tiers.

Par les décisions n°AG180411.07, n°AG180713.02 et n° AG181011.03 des 11 avril, 13 juillet et 11 octobre 2018, un montant d'aides de 2 267 650€ avait été attribué dans le cadre de cette mission. Il est aujourd'hui proposé d'adopter une aide à de nouvelles opérations, pour un montant total de 51 860 €, dont le détail figure en annexe.

Pour mémoire, la participation au titre de la contribution annuelle de la région Nouvelle-Aquitaine, incluant le fonctionnement est de 869 000 €, celle de la Région Occitanie de 1 746 000 €, et celle de l'État est de 33 000 € soit un total de 2 648 000 €.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante:

**ARTICLE UN:** une aide d'un montant total de 51 860,00 € est attribuée aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe.

**ARTICLE DEUX:** les crédits afférents sont affectés suivant ce même tableau.

**ARTICLE TROIS:** les demandes de subvention rejetées sont mentionnées dans le même tableau.



**Charline CLAVEAU-ABBADIE**

Présidente du conseil d'administration

## Annexe à la délibération N°AG181128.02

N° Dossier	Porteur de projet	Objet de l'éventuel subventionnement	Montant demandé en 2018	Total des recettes prévisionnelles 2018	Montant accordé en 2017	Proposition de soutien Nouvelle-Aquitaine 2018	Proposition de soutien Occitanie 2018	Proposition totale 2018
18.032	Université Paul Valéry de Montpellier	la préparation au concours d'agrégation de langues de France - Option Occitan	10 000 €	44 000 €	sans objet	-	10 000 €	<b>10 000 €</b>
18.053	Las letras occitanas - Lettres d'oc	l'attribution de bourses à la traduction afin de professionnaliser l'action de traduction et de produire des traductions de qualité	7 000 €	9 000 €	sans objet	-	-	<b>Rejet - Hors champ d'action de l'OPLO</b>
18.063	Fédération Calandreta Limousin	le soutien et le développement du réseau Calandreta en Limousin, dont un soutien exceptionnel à l'activité de l'association Jugarem à hauteur de 6 500€	47 000 €	53 728 €	62 000 €	30 000 €	-	<b>30 000 €</b>
18.064	IEO Occitanie Pyrénées Méditerranée	la réalisation d'une enquête sur l'action culturelle de proximité, sa progressive orientation vers les jeunes et les possibles liens pouvant participer et faciliter le développement de l'enseignement de l'occitan	10 000 €	10 500 €	sans objet	-	-	<b>Rejet - Ressources budgétaires insuffisantes</b>
18.065	ESPE Aquitaine	la formation linguistique et pédagogique des futurs enseignants bilingues occitan français de l'académie de Bordeaux pour l'année 2018/2019	1 861 €	1 861 €	sans objet	1 860 €	-	<b>1 860 €</b>
18.066	Fédération Calandreta Aquitaine	un soutien complémentaire à la structuration et le développement des écoles Calandreta sur le territoire aquitain	250 000 €	430 634 €	200 000 €	10 000€ en complément d'une aide de 200 000€ déjà votée en avril 2018	-	<b>10 000€ complémentaires (soit au total sur l'année 2018, 210 000€)</b>
			<b>325 861 €</b>	<b>549 723 €</b>	<b>262 000 €</b>	<b>41 860 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>51 860 €</b>

## Délibération AG181128.03 : Adoption du plan d'action du Groupement ;

Mesdames, Messieurs,

L'Office public de la langue occitane a été constitué afin de développer le nombre de locuteurs actifs en langue occitane, en particulier auprès des jeunes générations, sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public entre l'État et les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

Au terme d'une démarche de 10 mois de concertation lancée en novembre 2017, basée sur des ateliers de travail internes, une quinzaine d'entretiens qualitatifs, cinq ateliers territoriaux ayant rassemblé 180 personnes et une consultation numérique ayant permis de recueillir plus d'une trentaine de contributions écrites, l'Office public de la langue occitane s'est appuyé sur les attentes, remarques et suggestions de l'ensemble des participants afin de définir ses priorités stratégiques pour les années à venir.

La réflexion stratégique autour de l'action de l'Office et son ambition pour l'avenir de la langue occitane a été structurée autour de trois grands axes partagés avec les partenaires publics, associatifs et privés mobilisés, déclinés en objectifs opérationnels (Intensifier la demande, Maintenir et améliorer l'offre et Expérimenter des démarches).

Ces trois axes stratégiques ont ensuite été déclinés en quatre axes opérationnels, autour desquels il est proposé d'articuler les interventions de l'Office :

### ➤ **Accompagner et conseiller**

- Action 1 – Rôle d'animation territoriale
- Action 2 – Rôle d'expertise et d'accompagnement
- Action 3 – Rôle d'expérimentation et de capitalisation

### ➤ **Observer et mesurer**

- Action 4 – Mesurer la pratique de la langue occitane
- Action 5 – Mettre en place un dispositif de concertation permanente

### ➤ **Communiquer et faire connaître**

- Action 6 – Rendre l'occitan attractif : construire et valoriser un discours de preuve pour montrer les bénéfices de la pratique de la langue occitane et du bi/plurilinguisme
- Action 7 - Faire connaître l'OPLo et son rôle
- Action 8 – Initier une politique partenariale avec les organismes publics d'intérêt pour la valorisation de la langue occitane

### ➤ **Soutenir les actions de terrain**

- Action 9 – Soutenir l'enseignement scolaire
- Action 10 – Soutenir la formation pour adultes
- Action 11 – Soutenir les outils de régulation et de socialisation de la langue occitane
- Action 12 – Soutenir les projets rassembleurs et mobilisateurs des territoires au profit de la langue occitane

Il s'agit en effet pour le Groupement :

- De poser un cadre clair et concerté relatif à ses interventions, de les hiérarchiser et de les organiser avec les acteurs institutionnels et de terrain, à l'échelle interrégionale et interacadémique, voire nationale ;
- De définir des objectifs à atteindre qui sont partagés par l'ensemble des acteurs publics ou privés mobilisés, mais aussi mesurables, définis dans le temps et réalistes.

**Par conséquent, suite à ces travaux internes et à la démarche de concertation menée ces derniers mois, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :**

**ARTICLE UNIQUE :** le plan d'action pour la politique linguistique partenariale portée par l'Office public de la langue occitane sur les années 2019-2023, ci-annexé, est approuvé.



**Charline CLAVEAU-ABBADIE**

Présidente du conseil d'administration

## Annexe à la délibération N°AG181128.03

Plan d'action de l'Office public de la langue occitane.

## **Délibération AG181128.04 : attribution d'un soutien aux candidats au Diplôme de Compétence en Langue occitane, session du 30 mai 2018 ;**

**Mesdames, Messieurs,**

Par sa décision n°AG180411.08 du 11 avril 2018, l'Assemblée générale du Groupement adoptait un dispositif de soutien au passage du Diplôme de Compétence en Langue (DCL) qui disposait, dans son article 1 :

« Le Groupement participe dès la session 2018 aux coûts d'inscription au DCL occitan pour les candidats résidant en Nouvelle-Aquitaine ou en Occitanie et dont la motivation à se présenter au diplôme est d'ordre professionnel, afin de rendre cet outil d'évaluation plus attractif. Le coût d'inscription pour ces candidats étant abaissé à 20 € en place de 100 €. »

Dans son article 2, la décision disposait :

« Une convention avec Aix Marseille Université précisera les modalités d'exécution de cette décision. »

Dans l'attente d'une convention formelle en cours d'élaboration avec l'Université d'Aix – Marseille et suite à une entente morale avec celle-ci, il est proposé que le Groupement participe aux coûts d'inscription par une aide de 80 € attribuée directement aux candidats qui satisfont aux conditions fixées par la délibération susmentionnée.

**En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :**

**ARTICLE UN :** Une participation d'un montant total de 1040 € est attribuée aux candidats de la session 2018 du DCL occitan dont la liste figure en annexe de la présente délibération ;

**ARTICLE DEUX :** Les crédits afférents sont affectés selon ce même tableau ;

**ARTICLE TROIS :** le versement de cette participation se fait sur présentation d'un RIB de moins de deux mois par les bénéficiaires qui vaut demande de paiement.



**Charline CLAVEAU-ABBADIE**

Présidente du conseil d'administration

## Annexe à la délibération AG181128.04

Prénom Nom	Académie	code postal	commune	prise en charge DCL par OPLO
Julie BAJOLLE	Bordeaux	33410	Béguey	80 €
Anne-Laure DECOBERT	Bordeaux	24140	Villamblard	80 €
Émilie DUSSARAT	Bordeaux	24190	Douzillac	80 €
Xavier JULLIEN	Bordeaux	24000	Périgueux	80 €
Marie-Claude LAHIEYTE	Bordeaux	24800	Saint-Pierre-de-	80 €
Anaïs LAHITETTE-LARROC	Bordeaux	64140	Lons	80 €
Laure LASMARENX-BERGE	Bordeaux	64290	Gan	80 €
Marie LEVASSEUR MOLLE	Bordeaux	64110	Uzos	80 €
Marie-Pierre ESCAFFRE	Montpellier	11100	Narbonne	80 €
Soleïla KOANDA	Montpellier	34830	Jacou	80 €
Mélanie DEPEYRE	Toulouse	82800	Negrepelisse	80 €
Gautier DROUIN	Toulouse	32430	Encausse	80 €
Eric LATAPIE	Toulouse	31380	Bazus	80 €
			<b>TOTAL</b>	<b>1 040 €</b>

## **Délibération AG181128.05 : attribution des bourses « ensenhar » (étudiants) au titre de l'année scolaire 2018/2019 – 2ème session**

**Mesdames, Messieurs,**

La volonté réaffirmée des différents partenaires en faveur du développement de l'enseignement de l'occitan vise l'augmentation quantitative et qualitative du nombre de locuteurs. Cette volonté renforcée par une demande sociale, notamment parentale, permet de constater des progrès allant dans le sens des objectifs fixés : priorité étant donnée à la construction ou au renforcement de cursus complets à l'échelle de bassins éducatifs. Cependant, le manque d'enseignants compétents constitue un frein à ce développement.

Il s'agit par conséquent de renforcer la ressource enseignante par la mise en œuvre du dispositif « Ensenhar » (volet étudiant) dans le cadre d'un financement des Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, conformément aux décisions n°AG161209.05 et n°AG181011.02 (adoption du dispositif de bourses Ensenhar et de son volet « étudiants », dont les conditions d'éligibilité ont récemment été élargies aux étudiants de l'ESPE d'Aquitaine.

Pour cette seconde session 2018-2019, il est proposé d'attribuer 14 bourses volet étudiants pour un montant total de 56 000 euros.

**En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :**

**ARTICLE UN :** conformément aux décisions n°AG161209.05 et n°AG181011.02 relatives au dispositif d'aides Ensenhar, des aides individuelles d'un montant total de 56 000 euros sont attribuées aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe.

**ARTICLE DEUX :** Les crédits afférents sont affectés suivant ce même tableau.



**Charline CLAVEAU-ABBADIE**

Présidente du conseil d'administration

## Annexe à la délibération AG181128.05

Région	Numéro dossier	Nom	Prénom	Ville	Formation	Avis du jury	Attribution de la bourse (oui/non)
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>							
	BE18004NA	GATARD	Marion	L'ISLE D'ESPANAC (16)	<b>Aprene1 Béziers</b>	Favorable	oui
	BE18006NA	HAYET	Kévin	LANGON (33)	<b>Aprene 1 Béziers</b>	Favorable	oui
	BE18007NA	BILLA	Audrey	LACANAU (33)	<b>L3 Bordeaux Montaigne</b>	Favorable	oui
	BE18008NA	MARTRE	Marie	CAVALANTE (65)	<b>MEEF 1 Tarbes</b>	Favorable	oui
	BE18009NA	PELEGRIN-PARDOU	Mélanie	TALENCE (33)	<b>MEEF 1 Bordeaux-Mérignac</b>	Favorable	oui
	BE18010NA	LAHITETTE-LARROQUE	Anaïs	ARUDY (64)	<b>Aprene 2 - MEEF 1 Béziers</b>	Professeure contractuelle	non
	BE18011NA	BAILLET	Aurore	BLASIMON (33)	<b>Aprene 1 Béziers</b>	Favorable	oui
<b>Occitanie</b>							
	BE180010OC	SOLIVA	Anaïs	BESSAN (34)	<b>MEEF 1 Carcassonne</b>	Favorable	oui
	BE180011OC	BERNAT	Nadège	LE BEZ (81)	<b>MEEF 1 Montauban</b>	Plutôt favorable	oui
	BE180012OC	VALMARY	Juliette	MONTECH (82)	<b>MEEF 1 Montauban</b>	Favorable	oui
	BE180013OC	DEPEYRE	Mélanie	NEGREPELISSE (82)	<b>MEEF 1 Montauban</b>	Favorable	oui
	BE180014OC	GÉRIN	Charlène	TOULOUSE	<b>MEEF 1 Montauban</b>	Favorable	oui
	BE180015OC	ARRESSEGUET	Noémie	TARBES	<b>MEEF 1 Tarbes</b>	Favorable	oui
	BE180016OC	CASTETS	Carla	TOULOUSE	<b>L3 Paul Sabatier Toulouse</b>	Favorable	oui
	BE180017OC	GRANDO	Julie	AUCAMVILLE (82)	<b>MEEF 1 Montauban</b>	Professeure contractuelle	non
	BE180018OC	COLRAS	Delphine	LANSARGUES (34)	<b>MEEF 1 Carcassonne</b>	Favorable	oui
	BE180019OC	TEOULET	Valérie	TOULOUSE	<b>A2 - MEEF 1 Béziers</b>	Professeure contractuelle	non

## Délibération AG181128.06 : adoption du budget initial 2019 du Groupement ;

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article 11.2 de la convention constitutive de l'Office public de la langue occitane, l'Assemblée générale délibère notamment sur ce qui a trait aux décisions budgétaires.

Il s'agit par conséquent d'adopter le budget initial du Groupement, suite aux propositions budgétaires adoptées par le Conseil d'administration réuni ce jour. Le budget présenté prend une nouvelle forme résultant de la mise en œuvre de la réforme liée à la nouvelle Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) pour les établissements non soumis à la gestion budgétaire, dont relève notre Groupement.

Le budget qui vous est soumis est construit, en comparaison avec le budget 2018 :

- **Pour l'État** : sur la base d'une reconduction de ses contributions budgétaires au programme d'activité et au fonctionnement ;
- **Pour la Région Nouvelle-Aquitaine** : sur la base d'une reconduction de sa contribution budgétaire au programme d'activité et d'une augmentation de 54 % de sa contribution budgétaire au fonctionnement (+ 77 900 €, dont 5 000 € correspondants à la mise à disposition de locaux à titre gratuit, hors comptabilité) ;
- **Pour la Région Occitanie** : d'une baisse de 5 % de sa contribution budgétaire au programme d'activité et au fonctionnement (soit – 87 300 €).

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE UNIQUE** : Le budget initial 2019 du Groupement, tel que présenté dans les documents ci-annexés, est approuvé.

**DÉLIBÉRATION REJETÉE**

**Charline CLAVEAU-ABBADIE**

Présidente du conseil d'administration

## Annexe à la délibération AG181128.06

selon nomenclature commune M9				
<b>OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE OCCITANE</b>				
<b>CHARGES</b>		Rappel budget 2018	Proposition de budget 2019	Variation
<b>60-61-62-63 FONCTIONNEMENT AUTRE QUE CHARGES DE PERSONNELS</b>		119 595,00 €	123 494,80 €	3 899,80 €
dont reprise sur amortissements, dépréciations, provisions				
<b>64-CHARGES DE PERSONNELS</b>		122 905,00 €	205 405,20 €	82 500,20 €
<b>65-INTERVENTION</b>		2 392 000,00 €	2 309 600,00 €	-82 400,00 €
657 CHARGES SPÉCIFIQUES				
<b>66-CHARGES FINANCIERES</b>				
AUTRES CHARGES FINANCIERES				
<b>68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>		3 500,00 €	4 300,00 €	800,00 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS STRUCTURE				
<b>DEPENSES TOTALES</b>		<b>2 638 000,00 €</b>	<b>2 642 800,00 €</b>	<b>4 800,00 €</b>
<b>RECETTES</b>				
<b>74-MEMBRES ET PARTENAIRES DE L'OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE OCCITANE</b>				
MEMBRES DE L'OFFICE PUBLIC :				
741 ETAT :				
Ministère de l'Education Nationale (mise à disposition à partir de septembre d'un cadre de catégorie A)				
Ministère de la Culture et de la Communication (contribution au programme d'activité)		18 000 €	18 000 €	0 €
(contribution financière au fonctionnement)		15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €
744 RÉGION Nouvelle-Aquitaine (contribution au programme d'activité)		726 000,00 €	726 000,00 €	0,00 €
(contribution financière au fonctionnement)		143 000,00 €	<b>215 900,00 €</b>	<b>72 900,00 €</b>
RÉGION Occitanie (contribution au programme d'activité)		1 648 000,00 €	<b>1 565 600,00 €</b>	<b>-82 400,00 €</b>
(contribution financière au fonctionnement)		98 000,00 €	<b>98 000,00 €</b>	0,00 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS			27 500,00 €	27 500,00 €
<b>RECETTES TOTALES</b>		<b>2 648 000,00 €</b>	<b>2 666 000,00 €</b>	<b>18 000,00 €</b>
<b>Mises à disposition (hors comptabilité) :</b>				
RÉGION Occitanie (contribution au fonctionnement)				
un agent de catégorie A		50 000 €	50 000 €	0 €
locaux et fluides		5 000 €	5 000 €	0 €
RÉGION Nouvelle-Aquitaine (contribution au fonctionnement)				
locaux et fluides		0 €	<b>5 000 €</b>	<b>5 000 €</b>
ETAT Ministère de l'éducation nationale (contribution au fonctionnement)				
un agent de catégorie A		50 000 €	50 000 €	0 €
<b>RÉSULTAT NET :</b>			<b>23 200,00 €</b>	
<b>+ DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS</b>			<b>4 300,00 €</b>	
<b>- REPRISES SUR AMORTISSEMENTS DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS</b>			<b>27 500,00 €</b>	
<b>= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>			<b>0,00 €</b>	

## Points d'informations :

- Échanges avec les représentants du ministère de l'Éducation nationale sur le rejet de la demande de soutien du Groupement auprès de la DGESCO / suites à donner ; Demande de rendez-vous au ministère de l'Éducation nationale. Présentation des impacts de la réforme des Lycées ;
- Point sur le projet de partenariat avec l'ONISEP ;
- Formation linguistique des titulaires déployée dans l'académie de Toulouse ;
- Point sur le projet de mise en place des bourses Ensenhar professeur en Occitanie ;
- Point sur le lancement du marché plan de communication de l'OPLO remis dans le cadre du marché n°M18.07 ;
- Point sur l'ouverture du nouveau site internet de l'OPLO ;
- Point sur le dossier des forfaits scolaires et l'expérimentation avec la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.